

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CE3430

présenté par

M. Girardin, rapporteur, M. Lavergne, rapporteur M. Lecamp, rapporteur et Mme Le Peih,
rapporteure

ARTICLE 13

I. – À l’alinéa 1^{er}, après le mot :

« autorisé »,

insérer les mots :

« , en vue d’assurer l’efficacité et la cohérence de l’action des services de contrôles de l’État, ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« concernant ».

supprimer les mots :

« , en vue d’assurer l’efficacité et la cohérence de l’action des services de contrôles de l’État, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.